

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

2 DÉCEMBRE 2015

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 2 décembre 2015. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Jean-Roger Vigneau et Cajetan Guay sous la présidence de Madame Claire Gagnon, mairesse. Sont absents Madame Nadia Dufour et Monsieur Marc-André Lussier, conseillers.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

2015-12-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2015.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Adoption du règlement # 326 concernant la limite de vitesse sur la partie du 80 km/heure du chemin du lac Nairne.
6. Urbanisme :
 - a) Adoption du deuxième projet de règlement # 327
 - b) Adoption du deuxième projet du règlement # 328
7. Avis de motion relatif à l'adoption du règlement # 329 ayant pour objet d'établir le budget (prévision budgétaire), le taux de la taxe foncière, le taux de la taxes spéciale de secteur, le taux de la taxe spéciale service de la dette ainsi que les tarifs de compensations pour les servies municipaux soit : aqueduc, égout (assainissement), vidanges, valorisation des matières résiduelles et vidange des fosses septiques pour l'année 2016.
8. Demande de dérogation mineure # 2015-33 relative à la marge latérale séparant les deux terrains lot # 279-P appartenant à 9012-6749 Québec Inc. (Bafaro Conrad, président), 201 rue Principale.
9. Approbation des dépenses pour les travaux exécutés dans le cadre de la subvention additionnelle accordée pour l'amélioration du réseau routier au montant de 16 000\$.

10. Entériner les travaux de voirie effectués à même le budget.
11. Base de plein air du lac Nairne :
 - a) Mandat à Roche Ltée, groupe-conseil, pour les frais d'ingénierie supplémentaires.
 - b) Mandat à LNA pour la supervision du forage, d'un essai de pompage de 72 heures et la rédaction d'un rapport hydrogéologique.
 - c) Mandat à Forage Lapointe pour le creusage du puits.
 - d) Mandat à Géo-Civil pour le relevé topographique des infrastructures.
12. Dépôt du rapport annuel des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour 2014.
13. Demande à Emplois d'été Canada pour 2 étudiants.
14. Hydro-Québec : résolution relative à l'installation de 3 luminaires.
15. Renouvellement avec Exova pour les analyses d'eau potable et d'eau usée pour 2016.
16. Droit de passage du Club les Aventuriers.
17. Adhésion COMUR.
18. Résolution pour la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes du 18 décembre au 4 janvier inclusivement.
19. Location pour l'entreposage du tracteur 2015-2016.
20. Appui monétaire à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne inc. relatif à la réparation, l'entretien et la manutention des 21 bouées incluant l'installation réglementaire de Transport Canada.
21. Contributions financières :
 - FADOQ des Lacs pour la soirée de Noël 50\$
 - Comité organisateur du Concert de Noël 50\$
 - Opération Nez Rouge 50\$
22. Correspondance.
23. Divers :
 - a) Bulletin municipal
 - b) Bénévolat des membres du conseil
 - c) Compte rendu de la rencontre pour la scierie de Charlevoix
 - d) Félicitations pour les 35 ans de service de la directrice générale
24. Suivi des dossiers par les membres du Conseil.
25. Période de questions.
26. Levée de la séance.

2015-12-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2015.

Sur proposition de Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2015.

2015-12-03

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de décembre 2015, au montant quatre-vingt-trois mille cinq cents quatre-vingt-seize dollars et cinquante-sept cents (83 596.57\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

2015-12-04

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LA PARTIE DU 80KM/HEURE DU CHEMIN DU LAC NAIRNE.

RÈGLEMENT NUMÉRO 326

RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LA PARTIE DU 80 KM/HEURE DU CHEMIN DU LAC NAIRNE.

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24-2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire.

ATTENDU QUE la municipalité désire baisser la limite de vitesse pour le chemin du lac Nairne;

ATTENDU QU'UN avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à une séance ordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tenue le 4 novembre 2015 et inscrit au livre de délibérations sous le numéro 2015-11-04;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement numéro 326 soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre Règlement concernant les limites de vitesse sur la partie du 80km/heure du chemin du lac Nairne.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 70km/heure sur la partie du 80km/heure du chemin du lac Nairne.

ARTICLE 3

PLAN DE SIGNALISATION

Des annonces seront diffusées à la radio, la télévision et dans le journal local.

PLAN DE SIGNALISATION :

La pose des panneaux suivants :

- 3 indiquant « Maximum de 70 km/h »
- 3 indiquant « Vitesse 70 km/h, en vigueur le 4 février 2016 »

ARTICLE 4

La signalisation appropriée sera installée par la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et définie à l'annexe « A ».

ARTICLE 5

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

2015-12-05

6A. ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 327.

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut modifier son Plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables de procéder à la modification Plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation urbaine et d'ajouter une affectation industrielle;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

ATTEDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 novembre 2015;

ATTENDU QU'une consultation publique portant sur le présent projet de règlement s'est tenue le 26 novembre 2015;

EN CONCÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité que le deuxième projet de règlement no 327 modifiant le Plan d'urbanisme règlement numéro 259 de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs soit adopté.

2015-12-06

6B. ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 328.

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables de procéder à la modification du règlement de zonage no 260 afin d'assurer la concordance avec la modification du plan d'urbanisme et d'ajouter deux usages autorisés dans la zone U-3;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

ATTEDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 novembre 2015;

ATTENDU QU'une consultation publique portant sur le présent projet de règlement s'est tenue le 26 novembre 2015;

EN CONCÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité que le deuxième projet de règlement no 328 modifiant le règlement de zonage no 260 soit adopté.

2015-12-07

7. AVIS DE MOTION.

La conseillère Madame Monique Gravel donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, un règlement sera adopté ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires), le taux de la taxe foncière, le taux de la taxe spéciale de secteur, le taux de la taxe spéciale service de la dette ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout (assainissement), vidanges, valorisation des matières résiduelles (enlèvement et destruction) et vidange des fosses septiques pour l'année 2016. Une copie de ce règlement fut remise séance tenante à chacun des membres du Conseil présents et sera acheminée, immédiatement après la séance, à chacun des élus absents afin d'être dispensé d'en faire lecture lors de son adoption.

2015-12-08

8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2015-33 RELATIVE À LA MARGE LATÉRALE SÉPARANT LES DEUX TERRAINS LOT # 279-P APPARTENANT À 9012-6749 QUÉBEC INC. (BAFARO CONRAD), 201 RUE PRINCIPALE.

ATTENDU QUE la compagnie 9012-6749 Québec inc., représentée par son président Monsieur Conrad Bafaro, a déposé une demande de dérogation mineure le 20 octobre 2015 relative à :

- Incorporer le puits existant à la partie du chalet;

ATTENDU QUE cette modification n'apporte aucun préjudice aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE le comité consultatif recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure # 2015-33 relative à incorporer le puits existant à la partie du chalet, lot 279-P situé au 201 rue Principale.

2015-12-09

9. APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2015 DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION ADDITIONNELLE ACCORDÉE.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins municipaux, pour un montant subventionné de 18 077\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

2015-11-10

10. ENTÉRINER LES TRAVAUX EFFECTUÉS À MÊME LE BUDGET

ATTENDU QUE les travaux de voirie suivants ont été effectués :

- Creusage de fossé lac des Rats Musqués;
- Ramassage de pierre chemin des colons;

ATTENDU QUE les membres du conseil doivent entériner ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les travaux de voirie effectués tel que décrit ci-dessus.

2015-11-11

11. FRAIS D'INGÉNIERIE À LA FIRME ROCHE LTÉE. GROUPE-CONSEIL, POUR LE TRAVAIL À EFFECTUER RELATIF À UN NOUVEAU Puits À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE.

ATTENDU QUE mardi le 24 novembre dernier, le rapport pour l'alimentation en eau potable de la Base de plein air du lac Nairne a été présenté;

ATTENDU QUE ce rapport offrait trois scénarios possibles;

ATTENDU QUE le scénario retenu soit le forage pour un nouveau puits, il y aura des coûts supplémentaires en frais d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les frais supplémentaires d'ingénierie de Roche Ltée., groupe-conseil, pour les travaux suivants :

- Pour la coordination avec l'hydrogéologue et l'analyse des résultats du forage : 1 050\$ plus taxes et;
- Pour la conception des équipements et la mise en plan du puits : 1 050\$ plus taxes.

2015-11-12

MANDAT À LA FIRME LNA POUR LA SUPERVISION DU FORAGE À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE, D'UN ESSAI DE POMPAGE DE 72 HEURES ET LA RÉDACTION D'UN RAPPORT HYDROGÉOLOGIQUE.

ATTENDU QUE la firme LNA a déposé le budget pour les travaux reliés au creusement du nouveau puits à la Base de plein air du lac Nairne;

ATTENDU QUE les travaux sont les suivants :

- Supervision des travaux de forage : 2 590.50\$ plus taxes;
- Supervision d'un essai de pompage de 72 heures : 3 694\$ plus taxes;
- Rédaction d'un rapport hydrogéologique : 4 485\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les dépenses reliées aux travaux énumérés ci-dessus par la firme LNA.

2015-12-13

**MANDAT À FORAGE LAPOINTE POUR LE CREUSAGE D'UN PUIT
À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE.**

ATTENDU QUE la firme LNA a demandé des soumissions pour le creusage du puits à :

- Forage Lapointe et,
- Les Puits du Québec;

ATTENDU QUE Forage Lapointe est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le plus bas soumissionnaire pour le creusage du puits à la Base de plein air du lac Nairne soit : Forage Lapointe et ce, pour les travaux et les coûts tels que définis dans la soumission reçue.

2015-11-14

**MANDAT À GÉO-CIVIL INC. POUR LE RELEVÉ DE TERRAIN
DE LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE.**

ATTENDU QU'une demande d'estimé a été acheminée à Géo-Civil inc. pour un relevé du terrain et des équipements de la Base de plein air du lac Nairne;

ATTENDU QUE l'estimé a été reçu le 24 novembre 2015 et est au montant de 2 400\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'estimé reçu de Géo-Civil inc. pour effectuer un relevé du terrain et des équipements de la Base de plein air du lac Nairne, tel que décrit dans l'estimé, et ce, pour un montant de 2 400\$ plus taxes.

**12. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES OUVRAGES
MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
POUR 2014.**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait le dépôt, lors de la présente séance, du rapport annuel des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour 2014.

2015-12-15

**13. DEMANDE POUR LE PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ
CANADA 2016.**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte la responsabilité du projet présente dans le cadre du « PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2016 ». Que Madame Suzanne Gaudreault,

directrice générale et secrétaire-trésorière, et/ou Madame Émilie Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe, sont mandatés, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

2015-12-16

14. INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE

Sur proposition de Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'installation de lumières de rue aux endroits suivants :

- Poteau à côté du 209, rue Principale
- À côté de la boîte postale du 1-A, rue Principale
- Face au 38, chemin du lac Nairne

2015-12-17

15. RENOUVELLEMENT AVEC EXOVA POUR LES ANALYSES D'EAU POTABLE ET D'EAU USÉE.

ATTENDU QUE le laboratoire Exova offre ses services pour le renouvellement du contrat pour les analyses d'eau potable et d'eau usée;

ATENDU QUE les analyse sont effectuées selon les normes du ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service analytique – analyse d'eau potable et usée – pour 2016, et ce, tel que la soumission reçue d'Exova # 16-071-395379.

2015-12-18

16. DROIT DE PASSAGE POUR LE CLUB LES AVENTURIERS.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, donne l'autorisation au Club les Aventuriers de Charlevoix inc. pour un droit de passage afin de permettre la circulation en motoneiges et en véhicule d'entretien de toutes personne membres du club cessionnaire et détenant un laissez-passer, carte ou certificat. Que le club les Aventuriers installe des pancartes pour une circulation lente ainsi qu'un passage pour piétons et ce, pour la piste de patinage dont le départ sera à la plage municipale. Que Madame Claire Gagnon, mairesse, est mandatée à signer pour et au nom de la municipalité ladite autorisation pour la saison hivernale de 2015-2016 et ce, sur le terrain de la plage municipale.

2015-12-19

17. ADHÉSION À COMUR 2016.

Sur proposition de Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la cotisation à COMUR pour 2016.

2015-12-20

18. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2015.

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal sera fermé à partir du vendredi 18 décembre 2015 à 12h00 et ce, jusqu'au lundi 4 janvier 2016 inclusivement.

2015-12-21

19. LOCATION POUR L'ENTREPOSAGE DU TRACTEUR.

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service du Garage St-Aimé-des-Lacs pour la location d'un espace pour entreposer le tracteur pour une période de trois mois soit du : 20 décembre 2015 au 20 mars 2016 et ce, pour un montant de 700.00\$ plus les taxes applicables.

2015-12-22

20. AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC NAIRNE INC. (APELN).

ATTENDU QUE l'APELN a demandé un appui financier pour des projets prévus;

ATTENDU QUE la réparation, l'entretien et la manutention des 21 bouées dont l'installation de signalisation réglementaire de Transport Canada sont inclus dans leurs projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un appui financier au montant de 3 500\$ est accordé à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne inc. et ce, pour le projet décrit ci-dessus.

2015-12-23

21. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FADOQ DES LACS.

Sur proposition de Madame Monique Gravel résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer financièrement pour la soirée de Noël de 2015 de la FADOQ des Lacs pour un montant de 50\$.

2015-12-24

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX CHORALES DE POINTE-AU-PIC ET SAINT-AIME-DES-LACS.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer financièrement au concert organisé par les chorales de Pointe-au-Pic et Saint-Aimé-des-Lacs pour un montant de 50\$.

2015-12-25

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À OPÉRATION NEZ ROUGE.

Sur proposition de Monsieur Jean-Roger Vigneau .résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer financièrement à Opération Nez Rouge pour un montant de 50\$.

CORRESPONDANCE.

CLD de Charlevoix-Est : fermeture
Triathlon de Charlevoix : remerciement
Comité organisateur du concert de Noël par les chorales de Pointe-au-Pic et Saint-Aimé-des-Lacs : invitation

2015-12-26

26. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20h03.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 2 décembre 2015, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.